



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts, déposée le 6 novembre 2018

«Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? »

Lausanne, le 13 décembre 2018

Rappel de l'interpellation

« Le 4 septembre 2018, une des émissions les plus regardées de la RTS – A Bon Entendeur 300'000-400'000 téléspectateurs – a consacré une interview à la présidente de PRO VELO Lausanne qui compte 1'700 membres. Cette présidente défendait liberté, responsabilité et proportionnalité pour les cyclistes contre l'obligation de porter un casque.

Arguments : il y a d'autres sécurisations à mettre en place et le casque dissuade les gens de prendre le vélo comme moyen de transport. « Le port du casque, c'est pas la panacée ». La présidente de PRO VELO reconnaît aussi ne pas porter systématiquement son casque. Il n'y a donc pas eu de recommandation pour porter un casque mais, au contraire, les arguments pour y renoncer.

Il faut donc, selon cette présidente, que l'Etat et les communes investissent pour les vélos avant que les cyclistes prennent les mesures élémentaires, basiques, primaires, évidentes, pour préserver leur sécurité.

Chacun ou presque connaît un exemple de mort ou de séquelles dramatiques de cyclistes avec lésions cérébrales, sans forcément d'autres véhicules impliqués dans ces accidents. C'est parfois le fait d'une glissade, d'un contact avec des aménagements, d'un pneu crevé, parfois aussi à cause des rails de tram, etc.. Une route peu fréquentée n'est pas garantie de sécurité.

<https://www.rts.ch/play/tv/a-bon-entendeur/video/entretien-avec-zoe-dardel-présidente-pro-velo-region-lausannoise?id=9820890&station=a9e7621504c6959e35cecb7f6bed044cdf8da>

La chute à vélo, peu de cyclistes en ont été épargnés.

Le BPA investit dans des campagnes de prévention au niveau fédéral pour la promotion du casque depuis des années. L'attitude de cette présidente face à une audience très forte est une consternation. Ce sont des millions de francs de communication pour la prévention qu'on peut mettre à la poubelle. Ce sont aussi et surtout des vies qui sont en jeu.

La population est en croissance constante et, heureusement, se met à pédaler plus. Mais malgré les aménagements en faveur du vélo, il y a eu 4'213 accidents de cyclistes, dont 40 mortels en 2017. C'est le seul groupe de véhicule dont la mortalité ne diminue pas, parce qu'il y a augmentation forte du nombre de cyclistes aussi ».

Introduction

La Municipalité est favorable à l'encouragement du port du casque pour les cyclistes car un casque de bonne qualité, bien ajusté et bien positionné offre une protection efficace contre les traumatismes crâniens et permet donc de réduire la gravité des blessures.

La position de la Municipalité est conforme à celle du Bureau de prévention des accidents (BPA), qui estime que porter un casque est très important. C'est la raison pour laquelle les campagnes BPA visent à promouvoir le port du casque et à l'ajuster correctement. En parallèle, la prévention des accidents doit se déployer là où des accidents peuvent être évités.

La promotion du port du casque figure parmi les mesures essentielles préconisées par le BPA pour améliorer la sécurité des cyclistes sur les routes, en parallèle aux mesures de modération du trafic telles que :

- planifier un réseau pour le trafic des deux-roues légers ;
- planifier et aménager (carrefours surtout) l'infrastructure pour le trafic des deux-roues légers conformément aux normes VSS ;
- mettre en place le régime de vitesses 50/30 km/h sur le réseau routier à l'intérieur des localités ;
- améliorer le comportement des véhicules à moteur en cas de collision ;
- équiper les véhicules à moteur de systèmes électroniques (par ex., système de détection des cyclistes, assistance au freinage) ;
- promouvoir la conscience des dangers spécifiques au vélo chez les cyclistes jeunes et adultes ;
- accompagner les enfants qui font du vélo.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Est-ce que la Ville soutient PRO VELO ? Si oui, pour quel(s) montant(s) ?*

Une convention a été signée entre la Ville et PRO VELO. Elle prévoit de soutenir les activités de promotion du vélo qui se déroulent dans la Maison du Vélo, par le biais d'une subvention de CHF 20'000.- ainsi que par la prise en charge du loyer du local mis à disposition dans les piliers du Grand-Pont, à la place de l'Europe 1a, pour un montant annuel de CHF 25'900.-.

La Maison du Vélo regroupe un atelier vélo exploité par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ainsi qu'un local de travail et de stockage, utilisé notamment par PRO VELO et le DEFI VELO qui y stocke du matériel ainsi que ses deux vélos-cargos, mis en location lorsqu'ils ne sont pas utilisés par les défis. La Maison du Vélo participe à l'animation sociale en tant que point de retrait pour la coopérative « Le panier bio à deux roues ». Les archives de l'association Lausanne Roule y sont stockées pour dix ans suite à la dissolution de l'association.

Enfin, l'atelier de l'EVAM entretient les pompes à vélo que la Ville de Lausanne met à disposition du public ainsi que les vélos-cargos de la plateforme carvelo2go (réseau de partage de 25 vélos-cargos électriques). Un atelier en libre-service est à la disposition du public qui souhaite réparer son vélo et recevoir des conseils en ce sens.

Question 2 : *Quelle est la posture de la Ville face à la promotion de la sécurité par le port du casque ?*

La Municipalité est favorable à l'encouragement du port du casque pour les cyclistes car le port d'un casque bien ajusté et bien positionné permet de réduire considérablement la gravité des blessures, sans pour autant éviter toutes les blessures à la tête. Pour le reste, elle s'en remet à la législation actuelle qui ne prévoit pas l'obligation du port du casque.

Pour les employés communaux se déplaçant avec un vélo de service, la Ville impose le port du casque.

Question 3 : *Est-ce que les futurs rails de tram seront sécurisés par un système qui empêche la glissade ?*

A notre connaissance, aucun système existant permet d'empêcher la glissade sur les rails de tram, car cette dernière est conditionnée par le coefficient de frottement, qui est lui-même déterminé par les matériaux en contact (pneu et rail métallique) : il est donc difficile de prendre une mesure efficace tant que les rails seront en acier.

Il existe en revanche des dispositifs qui permettent de remplir la gorge des rails d'un caoutchouc dur, qui ne s'écrase qu'au passage du tram (velostrail), et empêchent ainsi les roues des vélos de s'y

prendre. Ce dispositif est actuellement testé à l'avenue d'Echallens, au carrefour avec le chemin de Montétan. La solution idéale consiste à guider les vélos pour obtenir un croisement avec les rails selon un angle important. Le dispositif velostrail est cependant utile lorsque les vélos doivent croiser les rails de tram avec un angle faible. Les futurs rails de tram pourront être sécurisés de la sorte aux endroits où la géométrie l'exigera.

Le coût et l'entretien ne permettent pas d'équiper toute une ligne de tram, raison pour laquelle ce système est posé uniquement aux croisements critiques. La création d'aménagements cyclables et le fait que la majeure partie de la voie du tram est en site propre font que seuls certains points de croisement doivent être sécurisés.

Question 4 : Est-ce que la Municipalité a pris contact avec cette association afin de clarifier la posture de cette association face à la prévention ?

La Ville de Lausanne entretient un contact étroit et régulier avec l'association PRO VELO Région Lausanne, principalement par l'intermédiaire de son délégué vélo. Cette association participe six fois par an aux réunions du Groupe deux roues légers (GDRL) qui réunit les associations qui défendent les intérêts des cyclistes (ATE et TCS). Les positions de PRO VELO sur le port du casque, comme sur d'autres sujets, font l'objet d'échanges réguliers avec la Ville.

Tant PRO VELO Région Lausanne que PRO VELO Suisse sont favorables à l'encouragement du port du casque mais défavorables à l'obligation de port. La Municipalité, pour sa part, considère que le port du casque est une mesure adéquate pour la sécurité des cyclistes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 décembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

